

NOM et Prénom hébergeur :

- 56120 JOSSELIN

Adresse:

Courriel:

Tél.:

**Signature** 

Date

N'OPTEZ POUR CE REGISTRE QUE SI VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PLATEFORME WEB Le REGISTRE DU LOGEUR est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une OBLIGATION DE LA LOI.

Utilisez LE REGISTRE EN LIGNE, en vous connectant sur www.ploermelcommunaute.taxesejour.fr,

les calculs se font automatiquement.

NOM de l'hébergement :

Nombre de chambres : .....

Capacité d'accueil : .....

Adresse:

excepté pour les auberges collectives, les chambres d'hôtes et les hébergements de plein air, le tarif proportionnel de la taxe de séjour correspond à un pourcentage par personne de la nuitée, plafonné à un tarif fixé par la loi.												
Le tarif de la taxe de séjour est de			Le tarif plafond est de									
3.5%			4									
du prix HT de la nuit			•			l						
par occupant			Occ Ass							_		
	_			nérés		-						
		nuits 🔊		non 🗈			+		*	S xonérées		Mantant da la
Date D'arrivée	Date de départ	Nombre de n du séjour	Prix de la nuit	Assujettis* no exonérés	Mineurs	Saisonniers	Hébergement d'urgence	Social	Non assujettis*	<ul><li>Nb de nuitées</li><li>assujetties non exonérées</li></ul>	Tarif de la taxe de séjour par personne	Montant de la taxe de séjour collecté pour le séjour
*Conformément à l'article L2333-29 du CGCT, « la taxe de séjour est établie sur les personnes assujetties qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation ».							TOTAL NUITÉES				TOTAL€	
DÉCLARATION MENSUELLE												
Si vous n	e pouvez	pas ut	iliser la p	olatefo	rme r	envoy	ez ava	ant le	10 du	mois	suivant une cor	oie signée de ce

À la fin de la période, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour.

registre à : Ploërmel Communauté - Antenne de Josselin - Service Tourisme - 3 Places des remparts